

Le bonheur en grand

Le magazine des séjours de découverte de la filière bois 2011 > 2012



{ Le bois
'perle des Landes'

La forêt, les produits et les métiers de la forêt des Landes de Gascogne

La communauté de communes de Mimizan, vous accueille sur son territoire le long de la côte Atlantique, entouré d'espaces naturels remarquables, au cœur du plus grand massif forestier cultivé d'Europe, les Landes de Gascogne.

C'est ce territoire de cinq communes Aureilhan, Bias, Mimizan, Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born, construit sur l'exploitation de la ressource forestière, que la communauté de communes et l'office intercommunal de tourisme de Mimizan s'attachent à valoriser en vous invitant à sa découverte.

En 2006, le « Trophée CitéBOIS * » récompense le territoire pour sa politique volontariste d'accueil des étudiants et des professionnels de la filière bois, en termes d'équipement, d'animation, d'offre d'activités, de sécurité et d'environnement.

- Forêt de protection à l'arrière de la dune, forêt de production à l'intérieur des terres

Nous vous proposons de découvrir les différents savoir-faire et techniques de l'industrie forestière grâce aux circuits de visites et aux activités de découverte proposés par le service séjours de l'office intercommunal du tourisme de Mimizan.

En prise directe avec les réalités économiques et environnementales du territoire, les séjours de découverte économique sont personnalisables et permettent d'aborder la notion de gestion durable des espaces naturels (protection des zones humides, gestion du massif forestier) selon une démarche interactive, complémentaire des projets menés en classe, et fondée sur l'échange avec les professionnels de la filière.

- 2012, une année remarquable

Nous accueillons pour la deuxième fois Forexpo, le salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Lieu d'échanges privilégiés, c'est l'occasion de rencontres instructives, avec le milieu professionnel de la filière bois. Durant cette semaine particulière, vous serez les bienvenus sur le salon, mais aussi aux nombreuses visites en forêt et en entreprise qui vous seront proposées.

- Des séjours à la carte

Cette brochure vous donnera un aperçu de l'offre proposée toute l'année, en matière de découverte de filière, destinée aux étudiants et aux professionnels.

Nous vous proposons aussi des hébergements, des activités de loisirs (canoë, accro-branche,...) pour compléter votre tournée forestière.

Si vous avez un projet, n'hésitez pas à contacter le service séjours de l'office intercommunal du tourisme de Mimizan.

Bonne lecture et à très bientôt !

Christian PLANTIER

Président de l'office intercommunal de tourisme de Mimizan

* Les Trophées CitéBOIS récompensent les actions des collectivités territoriales dans les domaines de la forêt et du bois.

Plus que jamais,
c'est le moment de voir
grand
www.forexpo.fr



FOREXPO
Le salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière
6/7/8 JUIN 2012 MIMIZAN

2012, les 50 ans de FOREXPO au cœur du plus grand chantier de reboisement d'Europe

“
De la graine à la
grume”, FOREXPO
offrira en 3 jours
une vision générale
de la vie d'un
peuplement.

Près de 400 exposants et 500 marques internationales présenteront sur 70 ha d'exposition en pleine forêt, les dernières technologies en matière de sylviculture et d'exploitation forestière, en grandeur nature et temps réel.



Des ateliers mais aussi des colloques et des débats seront organisés autour de la filière forêt/bois.



SOMMAIRE

P 2 : Edito

HISTOIRE > Des marais à la forêt

P 4 : Le cordon dunaire et la forêt littorale

P 4 : Le gemmage

P 5 : La maison du patrimoine

P 5 : L'écomusée de Marquèze

SYLVICULTURE > De la graine au bois

P 6 : L'amélioration génétique (ONF)

P 6 : L'amélioration variétale en pépinière (Cafsa)

P 7 : L'amélioration variétale en pépinière (Planfor)

P 7 : La sylviculture et la gestion durable des forêts
(Chambre d'Agriculture/CRPF)

P 8 : La forêt cultivée et exploitée (Forestière de
Gascogne)

P 8 : Les entrepreneurs des travaux forestiers (ETFA)

P 9 : La préservation de la forêt contre les incendies
(DFCI/CS de Mimizan)

P 9 : Graine de forêt

P 10 : Aire de stockage par aspersion

(ONF - Société forestière de la CDC)

P 10 : L'import - export des bois

ECONOMIE > Le bois dans tous ses états

P 11 : Le bois dans la construction
(Aboxia - Pallas - SEDED)

P 12 : La fabrication du contre plaqué
(ROL PIN - THEBAULT PLY-LAND SAS)

P 13 : La fabrication du parquet et du lambris
(FP BOIS - MONTOISE DU BOIS)

P 14 : La fabrication du Kraft naturel frictionné
(GASCOGNE PAPER)

P 14 : La fabrication du Kraft liner
(SMURFIT KAPPA Cellulose du pin)

P 15 : La fabrication du panneau de particules
(DARBO - EGGER)

P 16 : La fabrication du panneau de fibres (FINSA)

P 16 : Le recyclage du bois (SEOSSE)

INFORMATIONS PRATIQUES

P 17 : Les hébergements

P 18 : Comment réserver - en savoir plus sur le
territoire de Mimizan

P 19 : Conditions générales de vente

P 20 : Accès - Coordonnées

HISTOIRE Des marais à la forêt

Le cordon dunaire et la forêt littorale

Pour protéger les pins maritimes et les villages côtiers menacés d'ensevelissement par le sable, l'homme a édifié et fixé un cordon dunaire sur toute la côte.

Sollicité par l'effet mécanique du vent maritime, le cordon dunaire reste un rempart fragile, soumis en hiver aux violentes rafales, et l'été à une forte fréquentation touristique.

Depuis 150 ans, les services forestiers de l'Office National des Forêts qui ont la responsabilité de la gestion de la forêt littorale et d'une grande partie du cordon dunaire, s'emploient à le maintenir en bon état et à le protéger.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par un technicien de l'ONF. Vous rejoindrez un site aménagé sur le cordon dunaire de Mimizan ; c'est là que vous serez expliqués l'écosystème, le rôle et la fonction du cordon dunaire littoral. Vous découvrirez également les techniques d'aménagement et de protection qui participent à son maintien.

On vous conduira par la suite sur un site en forêt littorale d'où vous pourrez comprendre son évolution et sa progression jusqu'au stade de forêt naturelle, puis sa gestion en terme de forêt de production.



Lieu de visite : Mimizan

Période de validité : toute l'année selon disponibilité

Durée de visite : 2h30

Effectif : 30 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : payant, tarif sur devis



Le gemmage

Jusqu'en 1950, le gemmage ou récolte de la résine faisait vivre 14 000 gemmeurs. Aujourd'hui cette profession n'existe plus, mais d'anciens résiniers vous proposent de redécouvrir une scène de gemmage traditionnel au « Hapchot » sur une parcelle de pins adultes en forêt domaniale.

Programme de la visite

Après un bref rappel historique, sur la mise en valeur des Landes de Gascogne, les gemmeurs vous feront revivre leur métier, les dernières techniques employées à partir des années 50 et l'utilisation de la gemme (résine).



Lieu de visite : Mimizan

Période de validité : uniquement les jeudis matin de fin mars à fin septembre de 10H30 à 12H00

Durée de visite : 1h30

Effectif : illimité

Transport : votre bus

Tarif : gratuit

HISTOIRE Des marais à la forêt

La Maison du patrimoine

La forêt des Landes de Gascogne fait vivre beaucoup de gens depuis 150 ans. La visite de cet espace muséographique est l'occasion de réaliser et de découvrir le quotidien des gens à cette époque lointaine et si proche à la fois.

Programme de la visite

La maison du patrimoine vous propose :

Une exposition permanente sur la société rurale traditionnelle landaise à travers deux figures emblématiques : le berger et le résinier avec projection d'un film sur le gemmage. Elle vous invite à porter un regard sur la forêt primitive, son histoire, les fours à goudron...

Des collections, des témoignages, des animations apportent une meilleure connaissance des hommes et de leurs interactions sur la forêt.

Une exposition temporaire fait découvrir au fil des saisons un aspect particulier du patrimoine local.



Lieu de visite : Mimizan
Période de validité : toute l'année selon disponibilité
Durée de visite : 1h00
Effectif : 20 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : 2€/pers



L'écomusee de Marquèze

À MARQUÈZE On se détend, on flâne, on s'amuse, on se cultive...

Unique en son genre... Marquèze est avant tout un site vivant et animé, témoin des modes de vie et des coutumes de la société rurale landaise du 19ème siècle. Cet authentique quartier regorge de trésors culturels et naturels, il permet une immersion totale dans un autre monde à une autre époque grâce à ces animations constantes qui le font vivre toute la saison. Un nouveau pavillon propose au visiteur de poursuivre cette découverte en allant à la rencontre des espaces d'expositions permanentes et temporaires. Ce nouvel espace s'ouvre aussi le soir à une programmation culturelle originale et accueille les entreprises, les acteurs économiques, sociaux ou culturels à la recherche d'espaces d'accueil, de travail ou de spectacle performants.

Programme de la visite

Pour y accéder, vous traverserez la forêt dans un train aux voitures centenaires classées Monument Historique, avant de découvrir ce site remarquable de 25 ha situé en plein coeur de la forêt des Landes de Gascogne. Découvrez l'architecture des maisons traditionnelles landaises, des bergeries, du moulin, des fours à pain, les personnages emblématiques de cette époque tels le gemmeur ou le meunier qui vous expliqueront leurs savoir-faire.



Lieu de visite : Sabres
Période de validité : tous les jours, du 31 mars au 4 novembre
Durée de visite : 3h00
Effectif : illimité
Transport : votre bus + train à la gare de Sabres
Tarif : sans guide 7€/personne – avec guide 8,50€/personne (tarifs 2010)



SYLVICULTURE De la graine au bois

L'amélioration génétique

Le massif forestier des Landes de Gascogne est le premier massif résineux européen en superficie et en productivité, 16 000 hectares sont reboisés en moyenne chaque année en pin maritime.

En 1960 a débuté le programme d'amélioration génétique du pin maritime mené par l'Institut National de la Recherche Agronomique.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par un technicien de l'Office National des Forêts.

Il vous sera présenté l'historique de l'amélioration génétique du Pin Maritime. Vous rejoindrez ensuite le verger à graines de Mimizan créé de 1987 à 1992 pour la production de graines hautement sélectionnées pour leur rectitude, leur vitesse de croissance, l'augmentation de volume, la résistance au froid. La récolte des premiers cônes a commencé en 1997.



Lieu de visite : Mimizan
Période de validité : toute l'année selon disponibilité
Durée de visite : 2h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : payant, tarif sur devis



L'amélioration variétale en pépinière

Aujourd'hui le sylviculteur, soucieux de la gestion de son patrimoine, cherche à mieux boiser ses peuplements pour augmenter la qualité, répondre à la demande des entreprises et conquérir de nouveaux marchés. La recherche dans le domaine de la génétique, mise en chantier dans les années 60 par l'I.N.R.A. et le FCBA avec l'appui des professionnels de la forêt, lui apporte dorénavant des éléments de réponses grâce à l'amélioration variétale du pin maritime. Forelite, filiale de la Coopérative Agricole et Forestière Sud Atlantique (CAFSA), est la première pépinière spécialisée dans la production de plants hautement sélectionnés avec le concours de l'AFOCEL. Elle exploite deux centres de production dont l'un est situé à Roquefort dans les Landes et l'autre à Castelnau de Médoc.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par un technicien forestier.

Après une présentation de Forelite, vous rejoindrez le site de production sur la pépinière et vous découvrirez :

1. La production, visite du verger à graines
2. L'élevage, les étapes successives et les techniques employées
3. Le stockage et la mise en marché



Lieu de visite : Castelnau de Médoc
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



SYLVICULTURE De la graine au bois

L'amélioration variétale en pépinière

Planfor, situé au cœur du massif gascon, existe depuis 1983. Nous sommes à la fois pépiniériste et sylviculteur reboiseur. Nous produisons 14 millions de jeunes plants répartis en 400 variétés. Ils sont cultivés en paniers à parois ajourées hors sol garant d'un système racinaire dense et sans déformation. Ils ont ainsi toutes les chances pour la réussite de projets forestiers.

Programme de la visite

La visite, vous fera découvrir la complexité du métier de pépiniériste. Vous apprendrez le travail de la graine, la culture de jeunes pousses, le potentiel de chacun des plants développés. On vous montrera également toute la mécanisation liée à l'activité : vous passerez donc du monde agricole au monde industriel en quelques pas...



Lieu de visite : Uchacq et Parentis
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : Gratuit



La sylviculture et la gestion durable des forêts

Le massif forestier Gascon est une forêt cultivée, de près de 1 million d'hectares appartenant pour 92 % à des propriétaires privés. Ces derniers, à l'initiative du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, ont créé au début des années 1960 un organisme de développement forestier et de vulgarisation des techniques : le Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine (CPFA). Cette association, interface entre la recherche et les sylviculteurs, en relation avec différents organismes CRPF et Chambres d'Agriculture, aide les propriétaires forestiers aquitains : conseil individuel, animation de tournées forestières, installation de parcelles de références, participation à la protection de la forêt.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par un conseiller forestier de la chambre d'agriculture des Landes ou du CRPF / CPFA. Une présentation du massif forestier vous sera exposée, suivi d'un commentaire sur l'évolution des techniques forestières. Vous visiterez plusieurs parcelles forestières de différents âges, et par là même plusieurs types de lande. Vous découvrirez les itinéraires sylvicoles de reboisement, d'entretien et de conduite sylvicole du Pin Maritime, ainsi que les problèmes sanitaires et les actions de protection de la forêt. L'ensemble des acteurs et le rôle de chacun seront abordés afin de fixer les idées sur les complémentarités de cette filière. Les enjeux tels que le développement durable, l'éco-certification, l'aménagement du territoire, le bois énergie et la tempête Klaus seront développés.



Lieu de visite : Escources ou Pontenx les Forges
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h30
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : Gratuit



SYLVICULTURE De la graine au bois

La forêt cultivée et exploitée

Implantée au cœur du massif, la société Forestière de Gascogne, filiale du groupe Gascogne est spécialisée : en sylviculture, dans l'achat des bois sur pied, et leur exploitation. Leur commercialisation et celle des connexes issus de la première transformation (écorces, sciures, plaquettes et autres déchets de bois).

Forestière de Gascogne gère en interne, et pour le compte de sylviculteurs, environ 15 000 hectares de forêt de pin maritime.

Programme de la visite

La visite, est une tournée en forêt, qui s'effectue sur un même site ou plusieurs peuplements se côtoient. Elle est guidée et commentée par un technicien forestier de l'entreprise.



Lieu de visite : Mimizan
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 40 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : 78,55 Indemnités kilométriques de l'intervenant



Les entrepreneurs de travaux forestiers d'Aquitaine

En Aquitaine, environ 1 500 entreprises de travaux forestiers proposent leurs prestations en exploitation (abattage mécanisé, abattage manuel, débardage) ou en sylviculture (manuelle ou mécanisée) auprès de propriétaires forestiers, de coopératives forestières, de négociants, de scieries ou de papeteries.

L'Association des ETF d'Aquitaine, créée en 2003, a pour objet de représenter ces entreprises de services au sein de la filière forêt-bois, de les informer (social, fiscal, réglementaire, technique, sécurité, environnement...), de les conseiller, de leur proposer des formations (sécurité, gestion d'entreprise...) et de promouvoir leurs activités.

Programme de la visite

Le rendez-vous est donné sur un chantier et la visite est guidée et commentée par le délégué de l'association. Le métier d'entrepreneur de travaux forestiers, son contexte ainsi que des travaux forestiers (selon intérêt du public: abattage mécanisé, débardage, sylviculture...) seront présentés et expliqués avec, selon leur disponibilité, la participation d'un entrepreneur ou d'un salarié.



Lieu de visite : défini la veille fonction des chantiers
Période de validité : toute l'année (selon disponibilité)
Durée de visite : environ 2h30
Effectif : 40 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : indemnités kilométriques de l'intervenant fonction de son déplacement



SYLVICULTURE De la graine au bois

La préservation de la forêt contre les incendies

Depuis la création de la forêt des Landes de Gascogne, les professionnels et les propriétaires forestiers ont toujours accordé une grande importance à la sauvegarde de ce patrimoine.

Pour le protéger des risques naturels et humains, ils ont créé une véritable organisation et mis en place tout un maillage pour faciliter l'intervention des pompiers.

Regroupée en associations syndicales autorisées composées de propriétaires fonciers landais, la DFCI, Défense de la Forêt Contre les Incendies, est un établissement public, unique en Europe, qui a vocation à aménager la forêt et à la préserver des incendies.

Programme de la visite

La visite est commentée par un membre de la DFCI LANDES. Vous visiterez ensuite un centre de secours. C'est là que vous seront expliquées les procédures de déclenchement des interventions et les moyens modernes de lutte active et la détection automatique des fumées..



Lieu de visite : Mimizan

Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 40 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : Gratuit



Graine de Forêt

Véritable espace interactif sur la sylviculture du pin maritime, Graine de Forêt est articulé autour d'activités ludiques et pédagogiques intérieures et extérieures. Ce parcours s'adresse aux enfants, aux jeunes étudiants curieux de cet environnement forestier typique. C'est une invitation à participer concrètement, par le biais d'installations multimédia audio et vidéo, à la découverte des métiers de la sylviculture et de la filière bois : bois de construction, bois énergie et chimie verte.

Programme de la visite

Les élèves évoluent dans une maison à colombages du XVIII^{ème} siècle. Des jeux sur écrans et maquette dynamique de la forêt, à l'incontournable tri des grumes de bois avec une grue de débardage, chacun explorera tour à tour l'histoire de la forêt, les milieux et les animaux, les hommes et les techniques qui la font vivre, ses dérivés industriels. La visite du musée est toujours accompagnée. Puis muni de graines de pins à semer, le groupe emprunte un sentier qui l'entraîne vers une pépinière et le chemin des essences.

« On sème une graine et on donne la vie à un arbre ! » Safir, 9 ans. »



Lieu de visite : Garein

Période de validité : du 1^{er} février au 30 novembre (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00 à 3h00

Effectif : 30 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : 4,50€/personne pour une visite guidée et 6,50 € pour une visite guidée + visite du sentier. Gratuité pour 4 adultes pour 20 élèves payants.



Face à l'ampleur des dégâts dans le massif landais, de nombreuses structures se sont mobilisées pour dégager, stocker et nettoyer les forêts dans les plus brefs délais.

Programme de la visite

Après une présentation des motivations de la structure pour réaliser cette aire de stockage de bois par aspersion, le technicien expliquera l'organisation technique du site :

- > La bascule et le matériel
- > La maintenance
- > Le classement des bois
- > Les difficultés et obligations



Lieu de visite : Labouheyre ou Mimizan
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 1h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : sur devis à Labouheyre • gratuit à Mimizan



L'import - export des bois

Porte Atlantique de l'Europe, le grand port maritime de Bordeaux fait battre le sud-ouest au rythme du monde et du commerce international. Négoce et échanges s'y conjuguent au rythme les plus modernes. Le trafic des produits forestiers a un rythme conjoncturel, le grand port maritime de Bordeaux s'y adapte et contribue à la croissance de la filière. Il vit au rythme des producteurs, des importateurs, des négociants et des industriels du massif.

Programme de la visite

Le rendez-vous est fixé à la capitainerie du grand port maritime de Bordeaux à Bassens. La visite, assurée par un agent commercial du Port de Bordeaux spécialiste de la filière est adaptée aux besoins des visiteurs. Elle se déroule sur le site de Bassens où sont implantés des opérateurs, des négociants et des industriels.

Elle peut comprendre : une réunion d'information en salle, une visite des installations portuaires adaptées aux différents produits de la filière (bois, pâtes à papiers, papiers etc) et éventuellement des rencontres avec les opérateurs portuaires (sur demande auprès des entreprises).



Lieu de visite : Bordeaux- Bassens
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : environ 2h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



ECONOMIE Le bois dans tous ses états

Le bois dans la construction

Le bois possède de grandes qualités : durabilité, légèreté, solidité, il peut avoir une très longue portée que n'atteint jamais la pierre.

Ses assemblages sont esthétiques et démontables ; qui plus est, c'est un bon isolant thermique.

La société SEDED située à Aureilhan et l'entreprise PALLAS, située à Pontenx-les-Forges, spécialisées dans la rénovation et la construction d'habitats traditionnels, nous parlent de leur savoir-faire.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par le responsable de l'entreprise.

Vous découvrirez selon les commandes de chantier, l'atelier de fabrication et de montage d'une future ossature bois, d'un escalier ou d'une maison ou d'un bâtiment en ossature bois.

Vous serez ensuite conduit, selon le cas, sur un chantier à Aureilhan, Pontenx les Forges ou dans une commune voisine pour découvrir les secrets de réalisation en cours d'achèvement ou vers plusieurs ouvrages construits (bâtiment public, chalet, escalier...) ou rénovés (charpente, bergerie...).



Lieu de visite : Aureilhan ou Pontenx-les-Forges

Période de validité : du lundi au jeudi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 40 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : Gratuit



Le bois dans la construction

La construction ossature bois : un choix naturel, économe, rapide, esthétique et confortable.

Basé à Herm, à 15 km de Dax, Aboxia conçoit, fabrique et réalise des maisons ossatures bois dans le Sud Ouest.

La force d'Aboxia, pouvoir réaliser des maisons écologiques et économiques, aussi bien en terme d'investissement que de fonctionnement (économies d'énergie). Aboxia innove pour le futur en construisant un pavillon à énergie positive qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme, conçu à partir de tous les critères du label Effinergie BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Programme de la visite

Selon les chantiers en cours, vous visiterez une maison en cours de construction (montage des murs et/ou de la charpente) ou la nouvelle maison positive située près de l'atelier de production, à Herm, avec une présentation des enjeux écologiques et économiques, notamment à travers les performances thermiques de la construction ossature bois.



Lieu de visite : défini en fonction du chantier

Période de validité : du lundi au jeudi et vendredis (toute l'année selon disponibilités)

Durée de visite : 1h30

Effectif : 15 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : gratuit sur site, frais de déplacement pour visites extérieures



La fabrication du contreplaqué

Fabriqueur de panneaux multiplis de haute qualité à partir de l'essence reine de ce massif d'exception, le pin maritime, ROLPIN est devenue, depuis 1970, un des leaders européens dans ce domaine.

Programme de la visite

La visite est guidée par un technicien de la production. Vous découvrirez les différentes étapes de production dont les plus importantes sont le déroulage des billons, le bouchonnage automatique, l'encollage et le pressage. Cette visite guidée s'achèvera par le secteur de la finition pour vous donner un aperçu de la gamme très large des différents panneaux de contreplaqué. Les utilisations vont de l'industrie de l'emballage à l'agencement intérieur en passant par la construction (coffrage, structure, décoration...).



Lieu de visite : Labouheyre
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 15 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit
Chaussures de sécurité obligatoires



La fabrication du contreplaqué

THEBAULT PLY-LAND est une entreprise récente (2008) spécialisée dans la fabrication de contreplaqués en pin maritime. Elle fait partie du Groupe THEBAULT CONTREPLAQUES (+ de 50 ans d'existence), un des leaders européens du contreplaqué.

D'une capacité annuelle de 45 000 m³ de contreplaqué, elle emploie 55 personnes. Exportatrice à 80%, ces panneaux sont destinés aux activités de la construction et de l'emballage.

Programme de la visite

Les étapes de la visite vous feront connaître le déroulage des billons de bois en feuilles de faibles épaisseurs. Après un passage dans le séchoir, vous verrez le bouchonnage des feuilles qui constituent les faces des panneaux. Les contreplaqués sont fabriqués sur une ligne de composition automatique unique en son genre et cuits dans une presse multi-étages. Les diverses étapes de la finition achèvent le cycle de la production.



Lieu de visite : Solférino
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 20 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



ECONOMIE Le bois dans tous ses états

La fabrication du parquet et du lambris

Le pin maritime est largement apprécié pour ses qualités mécaniques et esthétiques. Il est commercialisé sous l'appellation PIN DES LANDES. Enracinée depuis les années 50 à Mimizan, la société FP Bois regroupe et exploite 4 sites industriels :

- 1 site de 1^{re} transformation ; du sciage au délignage
- 2 sites de 2^{ème} transformation,
- 1 site de finition, Verniland, spécialisé dans le vernissage des lambris et parquets

FP Bois est aujourd'hui leader national du lambris haut de gamme en Europe.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par un guide salarié de l'entreprise.

Vous serez guidé dans l'enceinte d'un 1^{er} site pour découvrir toutes les étapes du sciage du billon au rabotage.

Vous rejoindrez ensuite le site 2, Verniland, pour comprendre la technicité employée pour réaliser la coloration des lambris teintés ou vernis à l'eau. Il s'agit d'une chaîne continue qui intègre toutes les étapes de l'élaboration du produit fini.



Lieu de visite : Mimizan

Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 16 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : gratuit



Du traditionnel à l'industrie

La société Montoise du Bois est implantée à Mont de Marsan (Landes) au cœur du massif forestier des Landes de Gascogne.

Programme de la visite

La visite est guidée par le responsable environnement. Vous découvrirez les différentes étapes de production : Ecorçage- Sciage - Délignage - Rabotage dans un contexte d'une scierie encore traditionnelle.



Lieu de visite : Mont-de-Marsan

Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 20 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : gratuit



ECONOMIE Le bois dans tous ses états

La fabrication du papier kraft naturel frictionné

Gascogne Paper fabrique sa propre pâte à papier à partir de sous produits de sciage et de bois d'éclaircies. Pour Gascogne Paper, la protection de l'environnement est une exigence qui a donné naissance à une culture d'entreprise forte et conquérante. Implantée à Mimizan, filiale du groupe Gascogne, elle occupe aujourd'hui la place de leader mondial pour la fabrication du papier kraft naturel frictionné. L'essentiel de la production est destiné aux marchés de l'emballage, du conditionnement et aux applications industrielles. La forêt landaise a été durement touchée par la tempête « Klaus » du 24 janvier 2009. Avec l'opération « Ensemble, replantons la forêt », symbolisée par le logo « La forêt me tient à cœur » Gascogne donne la possibilité à tout ceux qui se sentent concernés, de participer à la renaissance de la forêt landaise et d'ainsi sauvegarder un patrimoine unique en Europe tout en faisant un geste concret en faveur de l'environnement.



Programme de la visite

La visite s'effectue en car, elle est guidée et commentée par un salarié de l'entreprise. Vous rejoindrez ensuite l'unité de production pour découvrir toutes les étapes de la transformation du rondin de bois en papier kraft. Successivement, vous verrez le parc à bois, le tambour écorceur, la chaudière et l'étape la plus impressionnante : une machine à papier de grande capacité. Avec une production de 430 tonnes / jour environ, Gascogne Paper est une des plus importantes usine d'Europe dans sa spécialité.



Lieu de visite : Mimizan

Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 50 personnes maximum

Transport : la visite se déroule impérativement avec un bus (votre bus)

Tarif : Gratuit

Age minimum 15 ans carte d'identité obligatoire



La fabrication du kraftliner

A proximité du Bassin d'Arcachon, cette énorme usine est le temple du papier kraft. A Biganos, on produit chaque jour 1 400 tonnes de papier d'emballage.

De l'écorçage des pins à l'expédition des bobines, vous suivrez les différentes étapes de la fabrication, en découvrant au passage que le bois génère aussi des produits destinés à l'industrie cosmétique.

L'industrie du papier ne détruit pas la forêt landaise. Elle lui permet de vivre.

Programme de la visite

La visite s'effectue à pied. Elle est guidée et commentée par un salarié de l'entreprise. Présentation en salle de conférence du groupe Smurfit Kappa, de Smurfit Kappa Cellulose du Pin, du process papetier et des produits. Puis départ pour la visite du site : atelier à bois, machine à papier et chaudière biomasse.



Lieu de visite : Biganos

Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)

Durée de visite : 2h00

Effectif : 50 personnes maximum

Transport : votre bus

Tarif : gratuit

Age minimum 14 ans carte d'identité obligatoire



Le panneau de particules

L'usine Darbo située à Linxe dans les Landes, fait partie du groupe international portugais SONAE Industria qui compte 27 usines à travers le monde. L'usine emploie 140 personnes dans le bassin local, le processus de fabrication à flux continu fonctionne en 5*8h, 7 jours sur 7.

La capacité annuelle de production de l'usine est de 420 000 m³ de panneaux de particules (un camion correspond à 30 m³) avec ou sans décors, utilisés dans l'ameublement, l'agencement, la décoration. Pour fabriquer ces volumes DARBO achète environ 600 000 Tonnes de bois par an dans les Landes.

De nombreux investissements ont été réalisés ces dernières années, notamment en 2008 avec une chaudière biomasse de 65 MW pour un coût de 15 M euros.

Programme de la visite

- > Accueil en salle de réunion ¼h
- > Présentation de l'entreprise ½h
- > Instructions, consignes de sécurité et distribution équipements de protection individuel ¼h
- > Visite sur site 1h30
- > Retour en salle de réunion pour les questions divers ½ h



Lieu de visite : Linxe
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 30 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



Le panneau de particules

EGGER : un exemple de valorisation industrielle de la matière bois en panneaux de particules.

EGGER groupe familial indépendant créé en Autriche en 1961, emploie près de 6500 personnes réparties dans 17 usines et 7 pays. Leader européen en panneaux, stratifiés et revêtements de sol, l'entreprise offre un éventail de solutions innovantes et écologiques pour le meuble et l'agencement d'espaces privés et professionnels. EGGER a une image de précurseur dans la filière bois pour ses procédés écologiques de production et investit de manière conséquente pour placer ses usines à la pointe de la technologie. A Rion des Landes, plus de 150 millions d'euros viennent d'être consacrés à la modernisation du site.

Programme de la visite

La visite guidée et commentée par un salarié de l'entreprise suivra le parcours du bois, de sa réception à l'état brut jusqu'à la fabrication du panneau de particules et sa transformation en panneaux mélaminés décoratifs.



Lieu de visite : Rion Des Landes
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 20 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



ECONOMIE Le bois dans tous ses états

La fabrication du panneau de fibres

L'usine, située au coeur du massif des Landes de Gascogne est la seule unité de production de MDF (Medium density Fiberboard) implantée dans les Landes. Le MDF fabriqué connu sous la marque Mediland est donc fabriqué exclusivement à partir de pin maritime (pinus Pinaster) d'où il tire, notamment, sa couleur claire qui fait sa renommée en Europe.

Programme de la visite

La visite guidée est commentée par un salarié de l'entreprise. Vous découvrirez les différentes étapes de production du MDF : le parc à bois, la ligne de fabrication, le laboratoire qualité et la ligne de finition.



Lieu de visite : Morcenx
Période de validité : du mardi au jeudi du 15 septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 2h00
Effectif : 15 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



Le recyclage du bois, une deuxième vie

Les décrets et réglementations imposent aux détenteurs de déchets, de recycler les produits. Le bois trouve plusieurs destinations : l'énergie (chaufferies industrielles, chauffage urbain. . .), l'industrie des panneaux, la décoration. Il est impératif pour les industriels de s'adresser à une entreprise qui offre une solide logistique et une traçabilité irréprochable : c'est la mission d'ECO-TRANSFORMATION. Cette entreprise située à St Lon Les Mines (40), regroupe et exploite 10 plateformes de réception et de collecte, réparties sur le grand quart Sud Ouest.

Programme de la visite

La visite est guidée et commentée par l'un des responsables de l'entreprise. Après avoir revêtu l'équipement de sécurité obligatoire (casque et gilet), vous serez conduit sur la plateforme Eco-Transformation. Vous pourrez assister dans un premier temps, au tri optique des déchets de bois, puis à leur répartition par catégorie dans des machines de broyage pour procéder au calibrage de la matière. Vous pourrez également découvrir le procédé de fabrication de notre produit Copocolor, destiné à l'aménagement des espaces vert et à l'embellissement de vos jardins.



Lieu de visite : Saint-Lons-les-Mines
Période de validité : du lundi au vendredi, du 1^{er} septembre au 30 juin (selon disponibilité)
Durée de visite : 1h30
Effectif : 15 personnes maximum
Transport : votre bus
Tarif : gratuit



Les hébergements

Entre Lac et Océan

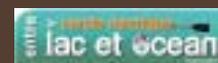
Situé dans un parc de 5 hectares, comprenant des unités de logement de 32 lits par chambre de 4 ou 6, vous disposerez de 150 lits.

En bordure de la piste cyclable qui passe en forêt, Entre Lac et Océan se trouve ainsi à 3 Km de l'océan ou du lac. Entre Lac et Océan possède un grand restaurant des salles de réunion, salle de cours.

Vous trouverez également sur place une salle de judo, des terrains de sport : tennis, basket, hand, volley, fronton, piscine non couverte, tir à l'arc mais également des V.T.T.



Tarif : Sur devis



Tarifs promotionnels
durant la
semaine
FOREXPO

Le carrefour des Landes

Au cœur de Mimizan plage, à 600 mètres de la plage, 200 mètres de la forêt et 100 mètres des pistes cyclables, le Carrefour des Landes vous accueille pour votre séjour.

Le centre met à votre disposition 98 lits soit 35 chambres de 2 à 5 personnes, avec salle de bain, WC, douches. La salle de restaurant est d'une surface de 280 m² divisible en 2 et il y a une salle de travail.



Tarif : Sur devis

En savoir +

UN TERRITOIRE GRANDEUR NATURE

La communauté de communes de Mimizan présente une culture sylvicole et industrielle ancienne et tout à fait singulière au niveau national. En effet c'est 1 emploi sur 3 qui est lié ici à l'exploitation et à la transformation du pin des Landes, au sein de nombreuses entreprises touchant toutes les activités de la filière depuis la préparation des sols et la sélection des essences jusqu'aux modes de transformation ultimes les plus variés.

C'est afin de valoriser et de faire connaître la forêt et les hommes qui la font vivre, que notre territoire développe depuis plus de 15 ans des actions en faveur de cette filière.

Ainsi l'office intercommunal de tourisme vous propose de découvrir sur le terrain (en forêt, en entreprise, dans 3 espaces muséographiques) les réalités parfois surprenantes du plus grand massif forestier cultivé d'Europe : les Landes de Gascogne.

LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE

Le massif forestier des Landes de Gascogne, la 1^{ère} forêt française certifiée durable

- 1 million d'hectares
- 750000 ha dont la culture est certifiée durable (PEFC)
- 1 arbre : le pin des Landes
- Une essence autochtone apparue à la fin de l'ère glaciaire.
- Une essence adaptée aux sols acides et peu fertiles de notre région.
- Une organisation unique pour lutter contre l'incendie avec les associations de DFCI.

LE PIN DES LANDES, UN ARBRE D'AVENIR

- 34000 emplois en Aquitaine
- 10% de l'emploi industriel en Aquitaine
- 1 emploi sur 3 sur le territoire de la communauté de communes de Mimizan
- Un chiffre d'affaires (CA) de 2,5 milliards d'€ , soit plus que les vins de Bordeaux
- 10 % de la valeur ajoutée (VA) produite en Aquitaine
- Une filière excédentaire dans la balance commerciale régionale
- Une forêt privée à 94% cultivée et protégée

LE BOIS, UN CHOIX DURABLE

- 1 kg de bois stocke 1,5 de dioxyde de carbone (CO²)
- Pour produire 100 kg de ciment, on rejette 110 kg de CO².
- Une maison « bois » bien étudiée, c'est une consommation de 80 kWh/ m².
- Une maison « minéral » comparable, c'est une consommation de 120 kWh/ m².
- Sur 35 ans, 80kWh/ m², c'est aussi 50% de rejets de CO² en moins.
- Si toutes les maisons individuelles consommaient 80kWh/m², c'est 99000 gigawatts qu'on économiserait ou la production de 11 centrales nucléaires de 925 MW.

MIMIZAN , LE TERRITOIRE QUI EN FAIT + POUR LE PIN DES LANDES

Plus de 15 ans d'actions en soutien au développement de la filière forêt-bois

TERRITOIRE D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE

Présent pour accueillir ou participer aux grands événements de la filière forêt-bois (Forexpo, salons sur la construction bois, colloque Mimizan 1 une invitation à habiter autrement). Depuis 1998, plus de 60000 visiteurs pour les visites de découverte de la forêt-bois

TERRITOIRE PIONNIER DE LA CONSTRUCTION BOIS

500 logements bois à construire dans les 10 à 15 ans . un projet d'habitat collectif bois moderne et novateur (Mimizan2).

Editeur du seul guide qui fait connaître la construction bois et la rend plus facile, le Référentiel pratique de la construction bois.

TERRITOIRE D'INNOVATIONS

Depuis plus de 10 ans, l'unique site sur la forêt des Landes, www.mediaforest.net : l'actualité de la filière, des informations pour les particuliers et des services gratuits pour les professionnels

Pépinière d'entreprises Sylvicole Valley : connexion Internet de pointe, espaces de travail modulables et sécurisés, membre du Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (RAPE).

Comment réserver?

N'HESITEZ PAS A VOUS PROCURER LES AUTRES BROCHURES

- Le guide des hébergements
- Le guide des courts séjours
- Le guide des visites de découverte scolaires
- Le guide d'accueil
- La mallette pédagogique les reporters du bois

Plus d'infos :

- www.mediaforest.net
- www.mimizan-tourisme.com
- www.cc-mimizan.fr



Prenez contact avec Katia au service séjours de l'office intercommunal du tourisme, par téléphone, courrier, fax ou mail. Vous construisez avec elle votre tournée forestière ou votre séminaire, car nous pouvons vous proposer des hébergements adaptés à votre public.

Coordonnées :

Office intercommunal de tourisme de Mimizan
Service Séjours / Katia GALY
38, avenue Maurice Martin
40 200 MIMIZAN
TEL : 05 58 09 91 20
Fax : 05 58 09 40 31
E-mail : contact@visites-bois.com
www.mediaforest.net

Conditions générales de vente

Articles 95 à 103 du décret n°94-490 du 15 juin 1994

Article 95 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 4 de la loi du 13 juillet 1992 sus-visée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur pour le compte duquel les billets sont émis doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article 96 : Préalablement à la conclusion du contrat sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies, à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1er la destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2nd le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3ème les repas fournis ;

4ème la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5ème les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6ème les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7ème la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ ;

8ème le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9ème les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;

10ème les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11ème les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;

12ème les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;

13ème l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

Article 97 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments.

Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En toute état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 98 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

1er le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2ème la destination ou les destinations du voyage, et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3ème les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;

4ème le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5ème le nombre de repas fournis ;

6ème l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7ème les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8ème le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;

9ème l'indication s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10ème le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11ème les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12ème les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et aux prestataires de services concernés ;

13ème la date limite d'informations de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7ème de l'article 96 ci-dessus ;

14ème les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15ème les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessous ;

16ème les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17ème les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (n° de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18ème la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19ème l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

Article 99 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article 100 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 sus-visée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférent, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article 101 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuels subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de départ.

Article 102 : Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 sus-visée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 103 : Lorsque après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pur des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les accès routiers

ARRIVÉE DEPUIS

- Mont de marsan (80km) : N134, D44
- Dax (74km) : N10 (sortie 15 > Cap de Pin) puis D44
- Bordeaux (120km) : A63 > N10 (sortie 16 : Labouheyre) puis D626
- Bayonne (111 km) : A63 > N10 (sortie 15 : Cap de Pin) puis D44
- Périgueux (250 km) : A89 > N89 > A63 > N10 (sortie 16 : Labouheyre) puis D626
- Agen (245km) : N21 > A62 > A63 > N10 (sortie 16 : Labouheyre) puis D626
- Toulouse (245 km) : A62 (sortie 6 : Damazan), puis D8 > D933 et D626
- Tarbes (196 km) : N21 > A64 > N10 (sortie 15 : Cap de Pin) puis D44
- Pau (162 km) : A64 > N10 (sortie 15 : Cap de Pin) puis D44



{ Le bois
'perle des Landes'

Informations & réservations



Tel. +33 (0)5 58 09 91 20

E-mail : contact@visites-bois.com

www.mediaforest.net

Office Intercommunal de Tourisme de Mimizan

38, Avenue Maurice Martin

BP 11 • F- 40 200 MIMIZAN PLAGE CEDEX

Tel. + 33 (0)5 58 09 11 20

Fax. + 33 (0)5 58 09 40 31

E-mail : contact@mimizan-tourisme.com

www.mimizan-tourisme.com

Horaires d'ouverture de l'office intercommunal de tourisme de Mimizan

Jan, fév, mars, oct, nov et déc : lundi au samedi midi - 9h>12h et 15h>18h

Avr, mai, juin et sept : lundi au vendredi - 9h>12h & 15h>18h
samedi - 10h>12h & 15h>17h ; Dimanche : fermé sauf le Dimanche de Pâques
et le dimanche de Pentecôte : 10h>12h

Juillet et août : lundi au samedi - 9h > 19h ; dimanche et jours fériés - 10h>12h30 et 16h>19h

Crédits photos : Marc Oliva, Jacques Chabrier AP, Lous Chivaus,

Asem Archéologie de Mimizan, Mimizan Photo, OIT Mimizan PNRLandes de Gascogne, Cafsa, ETFA, DFCI Landes, Graine de Forêt,

Le grand port maritime de Bordeaux, S.Berbille, Aboxia.fr, Rol Pin, FP BOIS,

La Montoise Du Bois, DARBO, Gascogne SA, Smurfit Kappa Cellulose du Pin,

Seosse Eco-Transformation, Entre lac et océan,

Carrefour des Landes, usine FINSA France SAS / réalisation : société synthéane THEBAULT PLY-LAND SAS
FOREXPO G.I.E.